NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE
Compte rendu de la réunion du 03 décembre 2007

Cette première réunion s'est tenue dans les locaux de l'APAJH 04 sur une convocation de l'employeur afin de définir le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Personnes présentes

Mme BRUSAT Marie –Claude……..syndicat CFDT
Mme FOURGEAU Dominique…….syndicat CGT
Mr VINCENT Michel……..syndicat CGT
Mr FAURAND Jean-Pierre……..directeur général APAJH 04
Mr BELLON Marc……chargé de mission APAJH 04

Il est convenu entre les représentants syndicaux et l'employeur que les négociations se dérouleront dans le cadre suivant :

1. **Lieu**

La négociation se déroulera dans la salle de l'association à l'IME « La Durance » 04160 CHATEAU – ARNOUX.

2. **Niveau de la négociation.**

La négociation se fait au niveau de l'entreprise APAJH 04.

3. **Délégation.**

La délégation de chaque syndicat de salariés comprend son délégué syndical. Chaque syndicat complète sa délégation par un autre salarié de l'entreprise. Il est convenu que ce salarié peut être différent à chaque réunion afin de favoriser une représentation des différents établissements de l'entreprise.

4. **Objet de la négociation.**

Il est redéfinit que la négociation annuelle obligatoire peut porter sur les sujets suivants:

- les salaires effectifs (tout ce qui est constitutif du salaire)
- la durée du travail
- l'organisation du temps de travail
- les mesures relatives à l'insertion des travailleurs handicapés
- les questions relatives à l'évolution de l'emploi (CDD, temps partiels….)
- l'égalité professionnelle

- les régimes de prévoyance
- l'épargne salariale

5. **Informations remises aux syndicats.**

Il n'est pas fait de demande particulière de remise d'informations de la part des syndicats présents.

6. **Négociation à l'APAJH 04**

Il est convenu que la négociation à l'APAJH 04 portera sur les questions suivantes :

- **quels sont les critères de choix que l'employeur utilise pour les demandes de majorations d'ancienneté (art- 39 de la convention) ?**
- **quelle est la position de l'employeur au sujet des demandes en cours de changement de grille indiciaire ?**
- **les syndicats demandent que l'employeur prenne en compte les diplômes acquis par les salariés de l'entreprise dans le cadre de la VAE.**

7. **Conditions de travail.**

Le syndicat CGT demande que l'on négocie sur la question des conditions de travail.
Mr Faurand Jean –Pierre dit que cette question ne fait pas partie du périmètre légal de cette négociation et propose que les questions non prévues dans cette négociation fassent l'objet de questions directes entre les syndicats et l'employeur.

8. **Prévoyance.**

La CGT aborde la question de la couverture prévoyance des salariés de l'entreprise adaptée « Lou Jas ».
Cette question fait l'objet d'un débat entre les parties.
Mr FAURAND Jean Pierre, au-delà de cette question met en avant le programme actuellement en cours dans cette entreprise : bilans de compétences, étude individuelle des parcours professionnels avec l'aide d'un psychologue, puis propositions de formations spécifiques des salariés.

9. **Calendrier.**

La prochaine réunion de négociation se tiendra le lundi 14 janvier 2008 à 15 heures.

Compte rendu établi par Marc BELLON.